

PRÉFACE

Il faut remercier Emmanuel Aubin et Isabelle Savarit-Bourgeois pour cette nouvelle édition très enrichie de leur livre *Cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires*. Ce livre était un livre de référence. Avec cette nouvelle édition, il le sera davantage encore.

Pour avoir été à l'initiative de plusieurs textes de loi relatifs à la législation funéraire et tout particulièrement la loi du 9 janvier 1993, qui a redéfini le service public des opérations funéraires et mis fin au monopole communal, et la loi du 19 décembre 2008, qui a actualisé la loi précédente et doté enfin notre pays d'une législation précise pour tout ce qui touche à la crémation, je puis attester que cet ouvrage répond à une nécessité.

Recevant presque chaque jour des lettres de citoyens qui, à juste titre, demandent des précisions sur l'application de la loi dans des situations ou des circonstances complexes ou particulières, je mesure combien un ouvrage comme celui-ci rendra d'utiles services. Il intéressera aussi bien les juristes que les élus, les fonctionnaires des collectivités locales ou de l'État que les professionnels du domaine funéraire.

J'ajoute qu'il est d'autant plus important de disposer d'une information précise et sûre dans ces matières que, par définition, les familles sont dans l'obligation à la suite d'un décès de prendre de nombreuses décisions dans des délais très courts. C'est pourquoi j'ai particulièrement veillé à ce que la loi du 9 janvier 1993 aussi bien que celle du 19 décembre 2008 s'attachent à protéger les familles et leurs droits en un moment où elles sont éprouvées et, de ce fait, vulnérables.

La législation funéraire est un domaine sensible. C'est un domaine qui conduit à évoquer constamment des valeurs fonda-

mentales. Pour ne prendre qu'un exemple, l'article 11 de la loi du 19 décembre 2008, qui dispose que « les restes humains, y compris les cendres après crémation, donnent lieu à dignité, respect et décence », est riche de signification et de conséquences.

Travailler sur la législation funéraire, c'est constamment se préoccuper de la vie. La législation funéraire a partie liée avec l'idée que nous nous faisons de la civilisation, de l'humanisme et d'une République respectueuse des convictions de tous les citoyens qui la composent.

L'ouvrage précis et actualisé d'Emmanuel Aubin et Isabelle Savarrit-Bourgeois s'inscrit pleinement dans cette perspective. Je veux les remercier sincèrement de l'avoir rédigé car je sais combien il nous sera précieux.

Jean-Pierre Sueur,
Ancien ministre,
Vice-président de la Commission des lois du Sénat